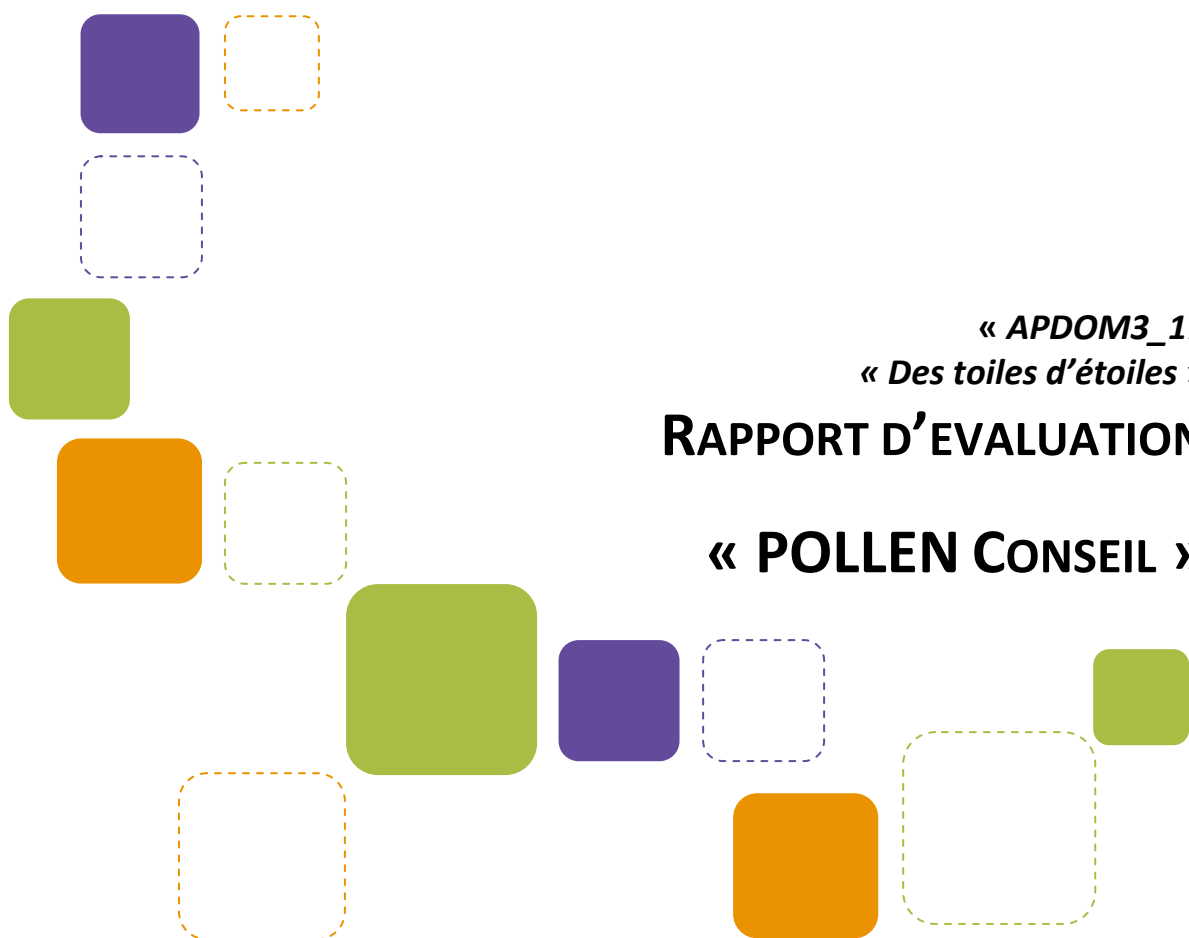




FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



Ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr



Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°APDOM3 lancé en 2012 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr> la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



APDOM3_17

« Des toiles d'étoiles »

Thématiques : « Développer la mixité et lutter contre les discriminations »
« Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi durable des jeunes ultra-marins »

Association CAFE FALE

Claude BONNEAU, Président de l'association Cafe Fale

POLLEN Conseil

Hugues JURICIC, Directeur du Cabinet
Elsy HUBOUX, Consultante évaluatrice

Durée d'expérimentation : 24 mois

Date de remise du rapport d'évaluation : 30 avril 2015



RÉSUMÉ

Le contexte spécifique de la société wallisienne et futunienne est celui d'un territoire où le droit français côtoie le droit coutumier local, qui conserve une part significative du pouvoir dans le territoire et où l'Église catholique joue un rôle important, alors même que le territoire s'est ouvert sur l'extérieur. Cela pose la question de la cohabitation du modèle traditionnel avec tous les changements de représentations, d'aspirations et de comportements apportés par la culture occidentale. Dans ce contexte le projet « Des toiles d'étoiles » a pour objectifs de lutter contre les discriminations liées à l'isolement du territoire et à un contexte économique difficile en permettant un accès à la culture, via le cinéma, pour le plus grand nombre (accès au cinéma par le satellite trop cher) ; de créer des espaces sociaux, culturels, d'éducation populaire et une dynamique autour du cinéma pour la jeunesse du territoire dans un travail intergénérationnel, notamment autour de la mise en place d'ateliers de création d'image ; de créer des emplois pour des jeunes dans le domaine culturel et l'animation comme nouvelle perspective de développement d'un secteur économique.

L'action expérimentée comprend plusieurs volets :

- 1) La diffusion de films sur grand écran, en plein air lorsque la météo le permet (longs métrage précédés de courts métrages, dans la mesure du possible sur des thématiques sociétales).
- 2) La formation d'une équipe de jeunes techniciens au maniement du matériel, à la communication et à la création d'image.
- 3) La mise en place d'ateliers de création d'image, tels que des courts-métrages, avec des publics jeunes notamment.

Il s'agit bien là d'une expérimentation pour ce territoire où il n'y a pas de cinéma et où les activités culturelles en dehors de la coutume et de l'Église sont rares.

Le travail d'évaluation mené a montré que ces objectifs ont bien été atteints. Ainsi, la mise en œuvre du projet a tout d'abord permis de lutter contre deux types de discrimination. Elle a permis de lutter contre des discriminations indirectes liées à l'isolement du territoire en permettant à un grand nombre de bénéficiaires d'accéder à la culture, via le cinéma, en dehors des activités liées à la coutume ou à l'Église d'une part, et contre des discriminations systémiques en permettant à l'ensemble de la population, quelle que soit sa caste, sa situation économique, son sexe, son âge, etc., de bénéficier de l'activité cinéma. Par ailleurs, les ateliers de création d'image permettent de sensibiliser et de mobiliser les jeunes autour d'une appropriation des images, comme moyen d'expression, dans un contexte coutumier où la parole est rarement donnée aux jeunes, encore moins aux jeunes filles. Ensuite, conformément aux objectifs fixés, le projet a permis de créer deux emplois de techniciens et de former ces jeunes aux techniques de la création d'image notamment, dans une optique de développement de l'activité. En outre, les observations et entretiens réalisées montrent que le projet a permis la création d'espaces sociaux et d'éducation populaire. Enfin, le cinéma constitue pour les jeunes une des seules activités de loisir existant sur le territoire et permet ainsi de canaliser certains jeunes qui pourraient être désœuvrés et avoir des activités néfastes comme la consommation excessive d'alcool, par exemple. La pérennisation du projet est aujourd'hui en bonne voie. Une transférabilité du projet serait possible dans des territoires aux caractéristiques similaires, dont il faudrait toutefois prendre en compte les spécificités culturelles.



NOTE DE SYNTHÈSE

Problématisation du contexte dans lequel s'inscrit l'expérimentation

Situé à environ 2 000 km de la Nouvelle-Calédonie et à 2 800 km de Tahiti, le territoire des Îles Wallis-et-Futuna est formé de deux archipels. Wallis-et-Futuna est devenue collectivité d'outre-mer en 2003, après avoir été mis sous protectorat français à la fin du 19^{ème} siècle.

Le droit Français côtoie le droit coutumier local, qui conserve une part significative du pouvoir dans le Territoire.

L'Eglise catholique est très présente (l'enseignement primaire lui est entièrement délégué par l'Etat dans le cadre d'une mission de service public).

Toutefois, depuis quelques dizaines d'années le territoire s'est ouvert vers l'extérieur et s'inscrit dans une économie aujourd'hui mondialisée et dans un ensemble régional en pleine mutation. Cette ouverture favorise l'intégration des valeurs et des modèles occidentaux et pose la question de leur cohabitation avec le modèle traditionnel. La population et en particulier les jeunes ont des difficultés d'intégration de ce qui relève de la réalité et de la fiction, générant ainsi des comportements d'exclusions et parfois déviants. La pauvreté d'une grande partie de la population crée le fossé entre une jeunesse issue de la caste dominante et les autres qui n'ont pas un accès facile à l'image. Par ailleurs le territoire ne dispose pas de centre culturel ni/ou d'espace permettant une remédiation. La population est par ailleurs très peu mobile.

Dans ce contexte, des phénomènes de discriminations peuvent apparaître. Elles peuvent être indirectes (isolement du Territoire et offre culturelle restreinte qu'il propose, en dehors des activités coutumières et religieuses) et systémiques (discriminations pouvant exister entre les villages, selon les chefferies qui les dirigent ou bien dans l'accès à la culture liées à l'appartenance à une caste ou à une « classe économique » ou encore à une génération). Le projet objet de la présente évaluation se veut une action de lutte contre ces discriminations, en offrant un accès à la culture et en créant un lien social non-coutumier.

L'expérimentation

Objectifs du projet et nature de l'action d'expérimentation

La "séance de cinéma en plein air" est un spectacle gratuit à dimension familiale et constitue une action d'éducation à l'image. Les films projetés doivent être en mesure de répondre à des attentes très diverses. Les projections débutent dès 18h et ont pour vocation de réunir enfants, adolescents, parents et grands-parents. Elles peuvent être précédées de la diffusion de courts-métrages éducatifs et/ou de prévention pouvant être sujet à débats dans les associations de jeunes des districts en présence des anciens, des chefferies et des acteurs sociaux du territoire. Le brassage occasionné par les projections publiques permet un rapprochement intergénérationnel dans l'optique de la création d'une banque de mémoire des us et coutumes locaux grâce à la mise en place, prévue en fin de la seconde phase du projet, d'ateliers de création d'image.

Par ailleurs, le projet permet de favoriser la mixité en s'adressant prioritairement aux jeunes. Les séances de cinéma en plein air permettent aussi de réunir des wallisiens et les métropolitains implantés sur le territoire, au-delà des appartenances culturelles, coutumières et religieuses et au-delà des castes et des situations économiques des familles. Le projet vise à rompre l'isolement du territoire en termes d'activités fédératrices et d'offre culturelle, à créer du lien social non-coutumier mais aussi à permettre à moyen terme la

création de plusieurs emplois pour des jeunes locaux dans le domaine culturel et l'animation comme nouvelle perspective de développement d'un secteur économique.

L'action expérimentée comprend trois volets :

La diffusion de films sur grand écran, en plein air dans les villages, auprès des élèves de différents niveaux scolaires et à l'internat ou encore à la demande d'une association, institution, etc.

La formation d'une équipe de jeunes techniciens au maniement du matériel, à la communication et à la création d'image.

La mise en place d'ateliers de création d'image (courts-métrages) avec des publics jeunes.

L'action s'est déroulée en deux phases, celle du lancement du projet, de la mobilisation des partenaires, de la médiation auprès des chefs de villages pour la diffusion de films grands publics puis celle de l'essaimage du projet dans le but de couvrir tout le territoire de Wallis et Futuna. Au cours de la seconde phase l'équipe de techniciens du projet a été consolidée et formée à la création d'image pour la réalisation de premiers ateliers de création d'image.

L'évaluateur n'est intervenu ni dans la conception ni dans la conduite du projet.

Objectifs et modalités de l'évaluation

L'évaluation vise à appréhender dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints et dans quelles conditions peut être envisagée une pérennisation de l'expérimentation ainsi que sa transposition dans d'autres territoires partageant certaines caractéristiques avec celui de Wallis-et-Futuna.

Une attention particulière est portée sur le point de vue des bénéficiaires et sur l'analyse des conditions de mise en œuvre du projet.

Le protocole d'évaluation vise à apporter des réponses aux principales questions évaluatives :

- En quoi le projet est-il cohérent avec le contexte local et comment se positionne-t-il par rapport aux dispositifs existants de lutte contre les discriminations et d'accès à la culture?
- Quelles sont les réalisations mises en œuvre dans le cadre du projet ?
- En quoi la mise en œuvre du projet permet de répondre à ses objectifs ?
- Quelles sont les conditions de mise en œuvre du projet ?
- Comment le projet a-t-il permis d'atteindre ou non les objectifs fixés?
- Sous quelles conditions est-il possible de pérenniser le projet?
- Dans quelles conditions est-il possible de transposer le projet dans d'autres territoires ?

L'inscription du projet dans la lutte contre les discriminations issues d'un système socioculturel spécifique nous invite à mettre en œuvre une méthodologie d'évaluation essentiellement qualitative, fondée sur une démarche compréhensive, par le biais d'entretiens en face-à-face semi-directifs.

Un outil de suivi quantitatif renseigné régulièrement par le porteur de projet permet une approche quantitative complémentaire.

Par ailleurs, pour analyser les résultats et effets de la mise en œuvre du projet, nous avons retenu une définition des discriminations comme étant indirectes et systémiques.

Outils méthodologiques ayant été retenus au moment de l'élaboration du protocole d'évaluation:

- Analyse documentaires : travaux anthropologiques et sociologique sur la société wallisienne et futunienne ; travaux sur la situation économique et sociale (travail en cabinet)
- Réalisation d'entretiens semi-directifs en face-à-face (travail sur site 2 fois pendant la réalisation

du projet, une fois à mi-parcours, et une fois à la fin de l'expérimentation) avec : l'équipe, les autorités coutumières (représentants des chefferies), les autres partenaires du projet, un échantillon de bénéficiaires, les jeunes formés et éventuellement bénéficiaires d'un emploi créé.

- Réunion d'un groupe de parole avec les chefs de villages impliqués dans le projet
- Une enquête qualitative et quantitative par questionnaire.
- La mise en place d'un outil de suivi (tableau de bord en vue d'établir quelques indicateurs quantitatifs)
- Contacts régulier avec l'équipe projet

Lors de notre première mission de terrain, il a été facile de rencontrer l'équipe projet, les partenaires du projet, ainsi que des représentants des instances coutumières et de l'Eglise. En revanche, nous avons rencontré des difficultés pour rencontrer des bénéficiaires de la première phase du projet : la diffusion d'image.

Lors de la seconde mission de terrain, nous avons réalisés davantage d'entretiens individuels et collectifs avec des bénéficiaires au cours des séances de projection auxquelles nous avons assisté. Nous avons pu réaliser également un entretien collectif approfondi avec les internes du Lycée de Lano.

En revanche, le groupe de parole avec les autorités coutumières n'a pas pu se tenir du fait du contexte politique dans lequel est intervenu notre seconde mission de terrain à Wallis. Nous avons toutefois pu collecter leurs propos lors de la première mission de terrain.

Validité interne

La première mission de terrain s'est déroulée du 4 au 9 novembre 2013 la seconde du 2 au 12 septembre 2014.

En ce qui concerne l'enquête qualitative par entretien, la validité interne est bonne, puisque nous avons pu enquêter l'ensemble des partenaires du projet, ainsi que les autorités coutumières et des représentants de l'Eglise.

Par ailleurs, la seconde mission de terrain a permis de recueillir les propos d'un nombre non négligeable de bénéficiaires de différents villages, sexe et âge, sur le territoire de Wallis. Cette enquête par entretien avait pour but d'obtenir des éléments qualitatifs d'appréciation de l'expérimentation par ses bénéficiaires en vue de prendre la mesure des effets du projet, notamment en termes de lutte contre les discriminations.

Ainsi, nous estimons disposer d'éléments pertinents pour apporter des réponses fondées méthodologiquement aux questions évaluatives.

Enseignements de politique publique

Résultats de l'évaluation

En 2013, une vingtaine de projection ont eu lieux et 38 en 2014, le mois de mars a été consacré à la formation de la nouvelle équipe, le mois d'octobre à la formation aux ateliers d'image.

Les chefs de village ont maintenant intégrés cette activité et les contacts sont bons. Un partenariat solide avec les moyens de communication (radio et télévision) a également permis une information efficace sur les lieux et dates de projection.

En 2014 les spectateurs représentent 31% de la population wallisienne, ce projet répond donc bien à une réelle aspiration de la population.

Le public est majoritairement jeune, mais c'est plus généralement en famille que les bénéficiaires ont pris pour habitude d'assister aux séances, et la répartition entre les hommes et les femmes est à peu près équivalente.

Ainsi, la mise en œuvre de l'expérimentation, malgré les difficultés rencontrées propres au territoire, répond bien à ses objectifs de lutte contre les discriminations et d'accès à la culture. Ces observations sont renforcées par l'analyse des entretiens auprès des bénéficiaires, qui montrent que pour la plupart des répondants c'était la première fois qu'ils voyaient un film sur grand écran. Le fait de sortir en famille et d'avoir une activité ouverte à tous a également été mis en valeur dans les entretiens réalisés avec les bénéficiaires.

Dans la première phase du projet, les projections ont concernés 6 villages répartis entre le centre, le nord et le sud de Wallis (il existe 21 villages à Wallis).

En 2014, le nombre de villages concernés par les projections s'est élargi pour atteindre 18 lieux de projection différents (dont le lycée de Lano et plusieurs collèges), répartis sur l'ensemble de l'île de Wallis. Quatre projections ont pu être réalisées à Futuna fin 2014.

Au moment de notre dernière mission, l'équipe projet était en cours de formation sur la création d'image. Dès le mois d'octobre, un centre de loisir « atelier d'image » a pu être réalisé avec des enfants du territoire. Par ailleurs, 5 films ont pu être produits jusqu'à aujourd'hui, 3 reportages et deux films de prévention. Cet aspect du projet va pouvoir prendre son essor en 2015.

L'adhésion du public ciblé au dispositif a été très bonne, comme le montre le nombre de bénéficiaires. D'un point de vue technique, la communication autour du projet s'est améliorée. On assiste à un phénomène de fidélisation d'une partie du public qui assiste systématiquement aux projections lorsqu'elles ont lieu dans son village.

L'attrait du projet s'explique par ailleurs par le fait qu'une part importante des bénéficiaires enquêtés n'avait jamais été au cinéma auparavant, en particulier les bénéficiaires origines de Futuna. Ceux qui avaient déjà été au cinéma, avaient fait cette expérience lors d'un séjour à Nouméa ou dans l'hexagone. Ainsi, l'attrait du grand écran est important.

Ensuite, l'activité cinéma est devenue une activité familiale, la population venant la plupart du temps assister aux projections en famille. Le fait de faire une activité en famille est particulièrement apprécié. Cette mixité de la population participante est intéressante, en ce sens qu'elle est susceptible de favoriser des liens intergénérationnels.

De façon plus générale, au-delà de la seule famille, le fait d'avoir une activité qui rassemble la population est très apprécié. Le fait d'être rassemblés, dans un autre cadre que pour une activité coutumière, apparaît très important pour les bénéficiaires.

Avec l'habitude prise pour certains d'aller dans d'autres villages, des rencontres se font, de nouveaux liens se tissent, au-delà des conflits qui peuvent parfois exister.

Pour les jeunes, la visualisation d'un film dans les villages ou dans le cadre scolaire suscite des discussions qui les sortent de l'ordinaire.

Au lycée et à l'internat, 80% des élèves n'étaient jamais allés au cinéma. Les jeunes rencontrés expliquent qu'ils assistent systématiquement aux projections. Ils se sont également dits intéressés par des ateliers de création d'image.

Ainsi, le projet répond bien à son objectif de lutte contre les discriminations et d'accès pour tous au cinéma et de création de lien social, intra- ou intergénérationnel, en dehors de la coutume ou de l'Eglise.

La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2013. La première phase du projet consistait en une sensibilisation du public au cinéma sur grand écran avec des projections de films à large diffusion en plein air, ou dans les Fale Fono afin d'attirer un public le plus hétérogène possible. La seconde phase du projet, qui consiste en des ateliers de création d'image était en cours de démarrage lors de notre mission sur le terrain.

La composition de l'équipe projet a évoluée au cours de l'expérimentation. Pour stabiliser et pérenniser l'équipe, il est prévu que les deux jeunes techniciens actuels soient embauchés pour une durée de 6 à 12 mois en services civiques à la fin de leur contrat actuel. Ils sont chargés de rencontrer les chefs de village avant les projections, de réaliser la communication sur les projections, d'installer et de désinstaller le matériel. Ils ont également été formés sur la création d'image.

Un éducateur du STJS consacre une partie de son temps de travail à encadrer les deux techniciens les ateliers de création d'image pour lesquels il a été formé.

Une jeune femme en service civique au sein du STJS consacre également une partie de son temps de travail au projet. Elle se forme également pour les ateliers de création d'image et participe au montage du matériel pour les projections.

Les deux techniciens embauchés pour le projet ont passé leur permis de conduire, afin d'être autonomes pour se rendre dans les villages et un petit véhicule a été acheté à cet effet.

Ainsi, tout est mis en place pour consolider et développer le projet.

La mise en œuvre du projet a tout d'abord permis de lutter contre des discriminations indirectes liées à l'isolement du territoire en permettant à un grand nombre de bénéficiaires d'accéder à la culture, via le cinéma, en dehors des activités liées à la coutume ou à l'Eglise d'une part, et contre des discriminations systémiques en permettant à l'ensemble de la population de bénéficier de l'activité cinéma. En ce sens, le projet répond bien à son objectif principal.

Par ailleurs, les ateliers de création d'image permettent de sensibiliser et de mobiliser les jeunes autour d'une appropriation des images, comme moyen d'expression, dans un contexte coutumier où la parole est rarement donnée aux jeunes, encore moins aux jeunes filles.

Enfin, le projet a permis de créer deux emplois de techniciens et de former ces jeunes aux techniques de la création d'image notamment, dans une optique de développement de l'activité.

Il est possible de considérer comme un effet induit la création d'espaces sociaux et d'éducation populaire qu'a permis la mise en œuvre du projet. Le cinéma constitue pour les jeunes une des seules activités de loisir existant sur le territoire et permet ainsi de canaliser certains jeunes qui pourraient être désœuvrés et avoir des activités déviantes.

Un des aspects clé de l'expérimentation est la participation des différents acteurs pouvant être partie prenante de l'expérimentation. La seconde phase du projet consiste à travailler

sur la création d'image autour de thèmes qui préoccupent les jeunes. Pour ce faire les partenariats avec les différents acteurs doivent pouvoir bien fonctionner.

Les autorités coutumières rencontrées se sont exprimées en faveur de la projection de films dans leur village car cette activité permet de rassembler les villageois et cela est un point intéressant. Le projet est aujourd'hui rentré dans les mœurs des autorités coutumières et de la population. Les autorités coutumières sont également intéressées par la création d'image.

Les représentants de l'Eglise catholiques rencontrés trouvent des vertus pédagogiques importantes dans le projet (sensibilisation à l'utilisation de l'image, apprentissage du français) Le fait de pouvoir tourner de petits films en wallisien est vu comme un point fort pour valoriser le patrimoine culturel local. Enfin, le fait de pouvoir renouer des liens intergénérationnels grâce au projet est très bien perçu.

Les partenaires rencontrés font état de leur grand intérêt pour le projet et collaborent déjà pour certains à la mise en œuvre du projet.

Le partenariat avec Wallis Première, se poursuit dans la seconde phase du projet concernant les ateliers de création d'images. Un autre exemple est le bon partenariat avec le SITAS. La circonscription de Wallis joue un rôle pour faire le lien entre le projet et la chefferie, les autorités coutumières ont été associées au projet. Un partenariat est aussi envisagé avec le lycée de Lano.

Un travail important a été réalisé auprès des différents partenaires pour établir des partenariats qui sont à présent consolidés et constituent le fondement de la pérennisation du projet.

Les problèmes rencontrés au départ ont été surmontés (bonnes relations avec les autorités coutumières, bonne communication, consolidation de l'équipe projet, etc.). Le premier volet du projet (diffusion de films) fonctionne correctement, à raison de deux projections par semaine en moyenne. Par ailleurs, le second volet du projet, la création d'image, se développe. La question posée aujourd'hui est celle des conditions de pérennisation.

Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

Le projet revêt bien un caractère expérimental sur le territoire.

Tout d'abord, et c'est le point central, il n'existe pas de cinéma à Wallis-et-Futuna.

Il n'existe que peu d'activités de loisirs collectives (hormis le sport), en particulier culturelles, au-delà des activités liées à la coutume et à l'Eglise et susceptibles de créer du lien social et de rassembler la population au-delà des clivages et tensions pouvant exister au sein de la société.

Enfin, l'activité de création d'image par des jeunes est totalement novatrice sur le territoire.

Le projet est actuellement déployé sur quasiment tout le territoire de Wallis. Ainsi, c'est surtout à Futuna que le projet peut aujourd'hui se déployer où les conditions de mise en œuvre sont réunies.

Les modalités concrètes d'un essaimage du programme dans d'autres territoires doivent prendre en compte les particularités socioculturelles locales, pour l'établissement de bons partenariats, au regard de la situation de la population en termes de discriminations (un projet semblable existe déjà en Nouvelle-Calédonie et en Guadeloupe).

INTRODUCTION GENERALE

Problématisation du contexte dans lequel s'inscrit l'expérimentation

Situé à environ 2 000 km au nord-est de la Nouvelle-Calédonie et à 2 800 km de Tahiti, le territoire des Îles Wallis-et-Futuna, d'environ 250 km², est formé de deux archipels distants de quelques 230 km, situés entre Samoa, Tonga et Fidji : d'une part, 'Uvea, une île basse entourée de son récif barrière et ses îlots et, d'autre part, Futuna et Alofi, deux îles hautes d'origine volcanique.

Cet ensemble territorial insulaire ne forme une entité politique que du fait de la colonisation et de la Christianisation, depuis la mise sous protectorat de la France, à la demande de la reine Amelia, ratifiée en 1886 pour 'Uvea et en 1888 pour Futuna, et non pas du fait de son histoire ancienne. La loi du 29 juillet 1961 conféra aux Îles Wallis-et-Futuna le statut de territoire d'outre-mer, transformé en collectivité d'outre-mer en 2003.

L'État y est représenté par un préfet et un adjoint délégué pour les îles de Futuna et Alofi. Il est assisté d'un Conseil territorial qui comprend les chefs des trois « royaumes », les trois chefferies traditionnelles de 'Uvea, d'Alo et de Sigave, ainsi que trois membres nommés par l'Administrateur supérieur après accord de l'Assemblée territoriale mais hors de celle-ci. L'Assemblée territoriale, composée d'élus de Wallis et de Futuna, exerce ses prérogatives dans des domaines limités. Néanmoins, l'assemblée peut émettre des vœux dans des domaines qui relèvent de la compétence de l'État et délibérer sur le financement des projets établis en conseil territorial. Au niveau national, la collectivité territoriale de Wallis-et-Futuna est représentée par un sénateur, un député et un conseiller économique et social.

Le territoire est divisé en trois circonscriptions dotées d'une personnalité morale, correspondant peu ou prou aux trois royaumes dans leurs délimitations telles qu'héritées de l'histoire précoloniale. Elles exercent globalement les compétences d'une commune. Le conseil de circonscription est composé du « roi » et des détenteurs de titres de chefferie (à l'échelle des districts et/ou villages).

La loi du 20 mars 1964 portant organisation des circonscriptions visait à intégrer la structure politique dite « coutumière » à la structure administrative qu'elle avait pour objet de mettre en place conformément au principe général qu'évoque son article 3 :

« La République garantit aux populations du territoire des îles Wallis-et-Futuna le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes en tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit. »

À Futuna comme à Wallis, les chefferies actuelles sont le fruit d'une histoire riche d'événements. Les titres sont apparus progressivement, certains ont disparu et leur hiérarchie s'est modifiée. Encore aujourd'hui, de nouveaux titres émergent et trouvent place dans la structure d'ensemble.

Les deux royaumes d'Alo et Sigave à Futuna ont une structure d'organisation qui procède de l'évolution d'un modèle de « chefferie à titres », plus proche, mais distinct, de ce que l'on connaît par ailleurs à Samoa ou dans le centre Vanuatu que du modèle tongien qui sert de référence au royaume de 'Uvea. Le déroulement des événements qui ont abouti à la mise en place de deux royaumes à Futuna traduit un processus de formation sensiblement

différent de celui qui a présidé à l'émergence de la royauté à 'Uvea. Par la suite, la christianisation par la mission catholique des deux archipels et l'histoire coloniale marquée par les rivalités franco-anglaises, ont contribué à rapprocher d'un point de vue culturel les deux modèles d'organisation.

Dans le contexte actuel, on s'est efforcé de rapprocher la hiérarchie des titres de chefferie de l'organigramme administratif qui reconnaît deux niveaux d'autorité dite coutumière : celui du « roi » et de « l'assemblée du royaume », celui des « chefs de village » et de leurs exécutants¹.

Ainsi, l'organisation de Wallis-et-Futuna se distingue particulièrement par la place qu'elle ménage à la coutume. Le droit Français côtoie ainsi le droit coutumier local, qui conserve une part significative du pouvoir dans le Territoire, ce qui n'est pas sans créer des tensions.

Une autre spécificité du territoire de Wallis-et-Futuna est le rôle important joué par l'Eglise, en articulation avec la coutume. Ainsi, par exemple, la Direction de l'Enseignement Catholique a une concession sur tout l'enseignement primaire du territoire. Depuis la conversion de Wallis et de Futuna au christianisme en 1840 et 1842 respectivement, l'Eglise catholique n'a cessé de jouer un rôle prépondérant dans l'évolution de ces îles, et ce dans tous les domaines de la vie sociale. Instaurée grâce à l'alliance des rois avec la Mission, l'emprise religieuse a été largement favorisée par l'isolement géographique, la relative exigüité et la pauvreté de ces milieux insulaires, ainsi que par leur statut politique de royaumes indépendants à l'origine, dotés à partir de 1870 d'une constitution élaborée par l'autorité ecclésiastique, protectorat en 1886 pour Wallis et en 1888 pour Futuna, et Territoire d'Outre-Mer en 1960.

Aujourd'hui, l'influence de l'Eglise catholique est toujours considérable à Wallis comme à Futuna. L'appartenance à la confession romaine reste perçue comme une caractéristique majeure de l'identité culturelle et ethnique pour la quasi-totalité de la population, et l'institution ecclésiastique a dans une large mesure réussi à préserver les bases sociales et matérielles de sa puissance.

Toutefois, depuis quelques dizaines d'années, les habitants ne vivent plus uniquement au rythme de la tradition. Le territoire s'est ouvert vers l'extérieur et s'inscrit dans une économie aujourd'hui mondialisée et dans un ensemble régional en pleine mutation. D'une part, avec l'émergence de générations ayant été longuement scolarisées et ayant voyagé dans l'hexagone ou en Nouvelle-Calédonie. D'autre part, avec l'apparition de la télévision par satellite et l'arrivée d'Internet. Cette ouverture favorise l'intégration des valeurs et des modèles occidentaux. Cela pose la question de la cohabitation du modèle traditionnel avec tous les changements de représentations, d'aspirations et de comportements apportés par la culture occidentale. Cela a des impacts culturels et génère des aspirations plus ou moins bien formulées à plus de modernité, véhiculés par le monde extérieur. Les images arrivent brutalement dans les foyers sans un apprentissage préalable des codes et sans repère. La population et en particulier les jeunes ont des difficultés d'intégration de ce qui relève de la réalité et de la fiction, éprouvent une gêne perceptible dans la confrontation des valeurs traditionnelles et l'attrait de la modernité créant ainsi des comportements d'exclusions et parfois déviants. La pauvreté d'une grande partie de la population crée le fossé entre une jeunesse issue de la caste dominante et les autres qui n'ont pas un accès facile à l'image. Par

¹ Cette présentation synthétique de l'organisation de la Coutume à Wallis-et-Futuna est tirée de la présentation du numéro spécial sur Wallis-et-Futuna du Journal de la Société des Océanistes parue en 2006.

ailleurs le territoire ne dispose ni de centre culturel ni/ou d'espace permettant cette remédiation. La population peu mobile malgré la petitesse des deux îles doit être touchée au plus près de ses lieux de vie, c'est-à-dire dans les villages.

Ainsi, existent des tensions importantes et l'équilibre social et politique se révèle vulnérable, comme un compromis où les comportements quotidiens, les pratiques sociales, se voient chaque jour de plus en plus dissociés des logiques de légitimité qui leur donnent sens.

L'expérimentation et son contexte à Wallis-et-Futuna

Dans ce contexte, des phénomènes de discrimination peuvent apparaître. Le projet objet de la présente évaluation se veut une action de lutte contre les discriminations, notamment d'accès à la culture et de création d'un lien social non-coutumier. Les discriminations peuvent dépendre de la caste d'appartenance, de la génération, etc.

Nous avons donc retenu une définition des discriminations comme étant indirectes et systémiques. Une discrimination indirecte se produit lorsqu'un critère, une pratique apparemment neutre (n'opérant aucune différenciation) est susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour une catégorie de personnes par rapport à une autre, en raison d'un critère discriminatoire (tel que le handicap, l'état de santé...), sans justification objective et raisonnable à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour atteindre ce but soient nécessaires et appropriés. Il s'agit ici de lutter contre l'isolement du Territoire et l'offre culturelle restreinte qu'il propose, en dehors des activités coutumières et religieuses. Une discrimination systémique se produit lorsque quelque chose dans les règles ou la culture d'une organisation/société contribue au traitement inégal d'une personne ou d'un groupe de personnes. Il s'agit ici de lutter contre les discriminations pouvant exister entre les villages, selon les chefferies qui les dirigent, en proposant de mettre en œuvre l'activité sur tout le territoire. Il s'agit également de lutter contre les discriminations dans l'accès à la culture liées à l'appartenance à une caste ou à une « classe économique » ou encore à une génération.

I. L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

i. Objectifs du projet

Le projet vise à rompre l'isolement du territoire en termes d'activités fédératrices et d'offre culturelle, à créer du lien social non-coutumier mais aussi à permettre à moyen terme la création de plusieurs emplois pour des jeunes locaux. Événement social et culturel, la "séance de cinéma en plein air" doit tout autant s'offrir comme un spectacle gratuit à dimension familiale, qu'être envisagée comme une action d'éducation à l'image. Dans cette perspective, les films projetés doivent être en mesure de répondre à des attentes très diverses et permettre aux structures et personnes souhaitant organiser une séance de cinéma au cœur d'un village de l'envisager au regard du contexte social qui le caractérise.

Ces séances de cinéma en plein air qui peuvent débuter dès 18h00 (coucher du soleil) ont pour vocation de réunir toutes les générations (enfants, adolescents, parents et grands-parents).

Les jeunes, premier public visé par le projet, peuvent être touchés directement dans les villages par le choix d'un matériel mobile et des projections gratuites dès 18h00. Dans la mesure du possible, les séances sont précédées par la diffusion de courts-métrages éducatifs et/ou de prévention sur les thèmes sensibles du territoire : alcoolisme, dépendance, santé, nutrition, violence, etc., ce qui peut permettre, les jours suivants, l'ouverture de débats dans les associations de jeunes des districts en présence des anciens, des chefferies et des acteurs sociaux du territoire. Le brassage occasionné par les projections publiques permet aussi un rapprochement intergénérationnel dans l'optique de la création d'une banque de mémoire des us et coutumes locales. Beaucoup de personnes âgées se désolent régulièrement de la perte des valeurs culturelles, artistiques et patrimoniales, la seconde phase du projet ouvrira la possibilité d'en créer des mémoires visuelles exploitables pour les générations futures, grâce à la mise en place d'ateliers de création d'image. Ces derniers ont été mis en place à la fin de la seconde phase du projet.

Par ailleurs, le projet permet de favoriser la mixité. En effet, s'il s'adresse prioritairement aux jeunes (choix des films diffusés, diffusion au Lycée à et à l'internat...), ces derniers ne sont pas les bénéficiaires exclusifs du projet. Ainsi, les séances de cinéma en plein air permettent de rassembler toutes les générations (nous avons pu le constater sur place), ainsi que de réunir des wallisiens et les métropolitains implantés sur le territoire, au-delà des appartenances culturelles, coutumières et religieuses et au-delà des castes et des situations économiques des familles.

Ainsi, les objectifs opérationnels du projet sont de lutter contre les discriminations liées à l'isolement du territoire et à un contexte économique difficile en permettant un accès à la culture, via le cinéma, pour le plus grand nombre (accès au cinéma par le satellite trop cher); de créer des espaces sociaux, culturels, d'éducation populaire et une dynamique autour du cinéma pour la jeunesse du territoire dans un travail intergénérationnel, notamment autour de la mise en place d'ateliers de création d'image ; de créer des emplois pour des jeunes dans le domaine culturel et l'animation comme nouvelle perspective de développement d'un secteur économique.

ii. L'action expérimentée

L'action expérimentée comprend plusieurs volets :

- 1) La diffusion de films sur grand écran, en plein air lorsque la météo le permet (longs métrage précédés de courts métrages, dans la mesure du possible sur des thématiques sociétales). Celle-ci peut se faire dans les villages, auprès des élèves de différents niveaux scolaires et à l'internat ou encore à la demande d'une association, institution, etc.
- 2) La formation d'une équipe de jeunes techniciens au maniement du matériel, à la communication et à la création d'image.
- 3) La mise en place d'ateliers de création d'image, tels que des courts-métrages, avec des publics jeunes notamment.

L'action s'est déroulée essentiellement en deux phases : la première a été celle du lancement du projet, de la mobilisation des partenaires, de la médiation auprès des chefs de villages pour la diffusion de films grands publics, afin de familiariser la population à l'activité dans quelques villages et auprès des publics scolaires.

La seconde phase a été celle de l'essaimage du projet dans un nombre important du territoire dans le but de couvrir l'ensemble du territoire de Wallis. Des premières projections ont également pu avoir lieu à Futuna. C'est également au cours de cette seconde phase que

davantage de courts métrages sur des phénomènes sociétaux (alcoolisme, santé, sécurité routière, etc.) ont pu être projetés avant les longs métrage et que l'équipe de techniciens du projet a été consolidée et formée à la création d'image pour la réalisation des premiers ateliers de création d'image.

iii. Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet

L'évaluateur n'est intervenu ni dans la conception ni la conduite du projet, il s'est cantonné à son rôle d'observateur et d'évaluateur.

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

i. Problématique et méthodologie mise en œuvre

Objectifs généraux de l'évaluation

L'évaluation vise à appréhender dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints et dans quelles conditions peut être envisagée une pérennisation de l'expérimentation ainsi que sa transposition dans d'autres territoires partageant certaines caractéristiques avec celui de Wallis-et-Futuna.

Une attention particulière est portée sur le point de vue des bénéficiaires, mais également, conformément aux recommandations formulées par le FEJ à l'analyse des conditions de mise en œuvre du projet. C'est pourquoi, il est donné une attention particulière aux appréciations des différents partenaires impliqués dans le projet.

Les questions évaluatives

Le protocole d'évaluation vise à apporter des réponses aux principales questions évaluatives suivantes :

- En quoi le projet est-il cohérent avec le contexte local et comment se positionne-t-il par rapport aux dispositifs existants de lutte contre les discriminations et d'accès à la culture?
- Quelles sont les réalisations mises en œuvre dans le cadre du projet ?
- En quoi la mise en œuvre du projet permet de répondre à ses objectifs ?
 - La mise en œuvre du projet a-t-elle permis de lutter contre les discriminations liées à l'isolement du territoire en permettant un accès à la culture, via le cinéma, pour le plus grand nombre ?
 - La mise en œuvre du projet a-t-elle permis de créer des espaces sociaux, culturels, d'éducation populaire et une dynamique autour du cinéma pour la jeunesse du territoire dans un travail intergénérationnel ?
 - La mise en œuvre du projet a-t-elle permis de créer des emplois pour des jeunes dans le domaine de la culture (cinéma) ?
- Quelles sont les conditions de mise en œuvre du projet ?
 - Quel a été le processus de mise en œuvre ? (rôle des différents acteurs, etc.)
 - Comment se sont mis en place les partenariats ? avec quels acteurs ?
 - Quelles sont les conditions de l'efficacité des partenariats mis en œuvre (analyse des causes) ?
 - Comment s'est déroulée la coordination des acteurs (quels acteurs ont été un point

fort dans la dynamique du projet ?)

- Dans quelle mesure l'implication des différents acteurs a-t-elle permis de répondre aux objectifs du projet (la lutte contre les discriminations, l'accès pour tous à la culture, la création d'espaces sociaux, culturel et d'éducation populaire) ?
- Comment le projet a-t-il permis d'atteindre ou non les objectifs fixés (analyse des causes) ?
- Sous quelles conditions est-il possible de pérenniser le projet, notamment en termes de la dynamique partenariale ?
- Dans quelles conditions est-il possible de transposer le projet dans d'autres territoires ? Quels enseignements peut-on tirer de la dynamique partenariale mise en œuvre et des conditions de sa mise en œuvre pour d'autres territoires ?

Les principes méthodologiques retenus

L'inscription du projet dans la lutte contre les discriminations issues d'un système socioculturel spécifique nous invite à mettre en œuvre une méthodologie d'évaluation essentiellement qualitative, fondée sur une démarche compréhensive. Cette démarche est mise en œuvre à travers des entretiens en face-à-face semi-directifs.

Notre démarche compréhensive, nous est inspirée des travaux de Jean-Claude Kaufmann sur les entretiens compréhensifs. Ainsi, notre approche méthodologique d'entretiens semi-directifs peut s'apparenter à celle dite « compréhensive », décrite par Jean-Claude Kaufmann². Cette méthode « empathique »³ consiste à comprendre le système de valeurs de la personne interrogée, et à y adhérer sans excès, pour libérer les propos et renforcer ainsi leur caractère de sincérité. La méthode compréhensive est utile pour deviner plus en profondeur certaines pratiques cachées, domestiques, les imaginaires, motivations et absences de motivations ainsi que les représentations des personnes. Nous nous attacherons, en effet, à ne considérer les différents propos recueillis ni comme une vérité sociale à l'état pur, ni comme une déformation systématique. Comme le précise judicieusement J.-C. Kaufmann, les différents discours sont « d'une extraordinaire richesse, permettant justement par leurs contradictions d'analyser le processus de construction identitaire, donnant des pistes (les phrases récurrentes par exemple) pour repérer les processus sociaux sous-jacents ».

Précisons qu'une approche quantitative complémentaire est permise par la mise en place d'un outil de suivi quantitatif renseigné régulièrement par le porteur de projet.

Par ailleurs, précisons que pour analyser les résultats et effets de la mise en œuvre du projet, nous avons retenu une définition des discriminations comme étant indirectes et systémiques. Une discrimination indirecte se produit lorsqu'un critère, une pratique apparemment neutre (n'opérant aucune différenciation) est susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour une catégorie de personnes par rapport à une autre, en raison d'un critère discriminatoire (tel que le handicap, l'état de santé...), sans justification objective et raisonnable à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but soient nécessaires et appropriés. Il s'agit ici de lutter contre l'isolement du Territoire et l'offre

² KAUFMANN J.-C., 2001, L'entretien compréhensif, Paris, Collection 128, Nathan.

³ L'empathie est à voir comme un horizon, un cap à garder. Car nous ne sous-estimons pas non plus les rapports de force pouvant s'actualiser entre l'enquêteur-trice et l'enquêté-e pendant l'entretien ; celui n'étant pas seulement un acte de communication.

culturelle restreinte qu'il propose, en dehors des activités coutumières et religieuses. Une discrimination systémique se produit lorsque quelque chose dans les règles ou la culture d'une organisation/société contribue au traitement inégal d'une personne ou d'un groupe de personnes. Il s'agit ici de lutter contre les discriminations pouvant exister entre les villages, selon les chefferies qui les dirigent, en proposant de mettre en œuvre l'activité sur tout le territoire. Il s'agit également de lutter contre les discriminations dans l'accès à la culture liées à l'appartenance à une caste ou à une « classe économique » ou encore à une génération.

Ainsi les outils méthodologiques ayant été retenus au moment de l'élaboration du protocole d'évaluation sont les suivants :

- Analyse documentaires : travaux anthropologiques et sociologique sur la société wallisienne et futunienne ; travaux sur la situation économique et sociale (travail en cabinet)
- Réalisation d'entretiens semi-directifs en face-à-face (travail sur site 2 fois pendant la réalisation du projet, une fois à mi-parcours, et une fois à la fin de l'expérimentation):
 - Avec l'équipe projet pour faire le point sur le déroulement du projet, sur leur perception des effets de la mise en œuvre du projet sur le public bénéficiaire, sur les difficultés rencontrées et les points à améliorer, etc.
 - Avec les autorités coutumières (représentants des chefferies) pour prendre la mesure de comment ils appréhendent le projet, de son effet sur le public bénéficiaire, de son effet en général par rapport à la coutume, des modifications ayant pu être perçues, de leur implication dans le projet, de leur appréciation des partenariats mis en place, etc.
 - Avec les autres partenaires du projet, pour prendre la mesure de leur implication dans le projet (quelles motivations, quel apport) et appréhender leur appréciation de la dynamique créée grâce à la mise en place des partenariats, de la coordination des acteurs, des processus de mise en œuvre du projet.
 - Avec un échantillon de bénéficiaires pour appréhender comment ils perçoivent le projet, ce qu'il leur apporte en terme d'accès au cinéma, mais aussi de lien social avec les autres bénéficiaires (intergénérationnel ou non), etc. Cet échantillon comprend des personnes ayant assisté à au moins une séance, en veillant à une bonne représentation des différents districts concernés et des différents publics (jeunes, adultes, anciens).
 - Avec les jeunes formés et éventuellement bénéficiaires d'un emploi créé.
- Réunion d'un groupe de parole avec les chefs de villages impliqués dans le projet
Ce groupe de parole devait permettre de faire émerger de façon collective l'apport du projet pour le territoire en termes de lutte contre les discriminations notamment, une analyse des causes et une discussion sur les possibles améliorations à apporter au projet dans l'optique de sa pérennisation.
- Une enquête qualitative et quantitative par questionnaire.
L'objectif n'était pas ici tant d'élaborer des indicateurs quantitatifs que de pouvoir toucher sur un nombre de questions réduit un maximum de bénéficiaires.
- La mise en place d'un outil de suivi
Il s'agissait ici d'élaborer un tableau de bord avec des informations à collecter par

l'équipe projet en vue d'établir quelques indicateurs quantitatifs. Le tableau de bord comportera les informations suivantes : nombre de séances réalisées, nombre de participants par séance, lieux des séances, nature de la séance, etc.

- Contacts régulier avec l'équipe projet : ils permettront un suivi régulier à distance de la mise en œuvre du projet.

Les problèmes rencontrés pour la mise en œuvre des différents outils méthodologiques et les solutions apportées :

Lors de notre première mission de terrain, nous avons pu facilement rencontrer l'équipe projet, les partenaires du projet, ainsi que des représentants des instances coutumières et de l'Eglise. En revanche, nous avons rencontré des difficultés pour rencontrer des jeunes et moins jeunes ayant bénéficié de la première phase du projet : la diffusion d'image. Nous avons essayé de passer par des représentants d'organisation de jeunes (organisations coutumières), mais sans réel succès, et nous avons finalement mobilisé une des jeunes technicienne embauchée par le projet pour nous rendre dans plusieurs villages où avaient eu lieu des projections pour rencontrer des personnes ayant assisté à au moins une projection. Cette méthode s'était révélée coûteuse en temps (notamment pour la technicienne qui nous accompagnait) pour peu de résultats. Soulignons qu'il n'y a pas de réseaux pour les téléphones portables à Wallis-et-Futuna et que la seule façon de retrouver les personnes est de se rendre dans les villages ou de les convoquer par un message radio passé sur Wallis 1^{ère}. En ce qui concerne le questionnaire, l'usage de l'écrit étant limité à Wallis (même des jeunes rencontrent des difficultés de lecture et d'écriture), tout comme l'usage du français (notamment pour les générations plus anciennes), nous n'avons pu en collecter que quelques-uns. Ces derniers nous ont apporté des informations, mais qui ne pouvaient pas être généralisables. Leur renseignement avait nécessité la mobilisation, sur son temps de travail d'une jeune technicienne de l'équipe projet qui retournait dans les villages après les projections pour renseigner quelques questionnaires avec des personnes qui avaient assisté à au moins une séance. Ce moyen de collecte de l'information s'est ainsi révélé inopérant, ce que nous avons mal anticipé.

Pour dépasser ces difficultés, nous nous sommes fixés comme objectif, pour la seconde mission de terrain, de réaliser davantage d'entretien individuels et collectifs avec des bénéficiaires. Pour ce faire, nous avons participé à plusieurs séances de diffusion de film lors de notre semaine sur place et avons interrogé, pendant les séances, différentes personnes, en cherchant à interroger à la fois des femmes et des hommes, des wallisiens (public majoritaire) et des métropolitains et des personnes des différentes générations. Par ailleurs, nous avons pu réaliser un entretien collectif plus long à l'internat de Lano, avec les internes du Lycée.

En revanche, le groupe de parole avec les autorités coutumières n'a pas pu se tenir du fait du contexte politique dans lequel est intervenu notre seconde mission de terrain à Wallis (destitution du Roi, le jour de notre arrivée). Nous avons toutefois pu collecter leurs propos lors de la première mission de terrain.

II. Validité interne

Liste des personnes interrogées lors de la première mission de terrain

La mission de terrain s'est déroulée du 4 au 9 novembre 2013.

La méthodologie mise en œuvre au cours de cette mission a été la réalisation de plusieurs séries d'entretiens semi-directifs en face-à-face. **23 entretiens ont été menés** avec les acteurs suivants :

- ❖ Avec l'équipe projet :
 - Patrick BONFILS (Chef du Service Territorial Jeunesse et Sports de Wallis et Futuna, Pilote du projet)
 - Dominique PIVRON (Responsable Jeunesse au sein du Service Territorial Jeunesse et Sports de Wallis et Futuna)
 - Madame PISSILITA (Technicienne salariée à temps partiel pour la mise en œuvre du projet)
 - Madame MALIA (Technicienne salariée à temps partiel pour la mise en œuvre du projet)
- ❖ Avec des membres des autorités coutumières
 - Hapakuke MATETAU, TAKALA (Chef de village)
 - KIVALU (Premier Ministre du Roi)
 - Sylvain TAGATAMANOI (Président de l'association des jeunes dans le district du Nord)
- ❖ Avec deux représentants de l'Eglise catholique
 - Falai FALELAVAKI (Collaboratrice du Directeur de l'Education Catholique à Wallis)
 - Frère Albert (Responsable de deux internats à Wallis)
- ❖ Avec les principaux partenaires du projet
 - Joseph MAKUTU (Proviseur du Lycée de Wallis)
 - Jean-Michel FONTAINE (Wallis Première)
 - Mika TUI (Service des Affaires culturelle missionné par le Territoire)
 - Mickael ARRIGONI (Chef de la Circonscription de Wallis)
 - Jean-Claude BARBIER (Directeur du Travail (SITAS) à Wallis et Futuna)
 - Bernard TAUFAMA (Responsable de la Commission Jeunesse, Sport et Culture à l'Assemblée Territoriale de Wallis et Futuna)
- ❖ Avec des bénéficiaires : 3 jeunes (2 hommes et 1 femme), 3 adultes (femmes), 2 anciens (femmes)

Liste des personnes interrogées lors de la seconde mission de terrain

La mission de terrain s'est réalisée du 2 au 12 septembre 2014

Hormis les bénéficiaires, nous avons réalisé, lors de la seconde mission de terrain, les 18 entretiens suivants :

- ❖ Avec l'équipe projet :
 - Patrick BONFILS (Chef du Service Territorial Jeunesse et Sports de Wallis et Futuna, Pilote du projet)

- Dominique PIVRON (Responsable Jeunesse au sein du Service Territorial Jeunesse et Sports de Wallis et Futuna)
- Kamali FETUUAHO (jeune technicien embauché par le projet)
- Bertrand TAOFINUU (jeune technicien embauché par le projet)
- Matéo MAILAGI (éducateur du STJS affecté sur une partie de son temps de travail à l'encadrement de l'équipe de technicien)
- Nayla TAKATAI (Service civique volontaire du STJS, affectée sur une partie de son temps de travail au projet en soutien)
- Claude BONNEAU (Président de l'association Cafe Fale qui porte le projet)
- ❖ Avec des membres des autorités coutumières
 - Le chef de village de Liku
 - Le chef de village de Aka Aka
- ❖ Avec un représentant de l'Eglise catholique
 - Tamiano FUE (responsable du groupe de prière de Tahiteofa)
- ❖ Avec les principaux partenaires du projet
 - Françoise SZENES (Proviseure du Lycée de Wallis)
 - Elisabeth Ganault, (CPE du Lycée et de l'Internat)
 - Jean-Michel FONTAINE (Directeur régional de Wallis Première)
 - John GODET (Directeur technique de Wallis Première)
 - Rose PAOLACCI (Directrice d'Antenne de Wallis Première)
 - Pierre SIMUMEK (Secrétaire général de l'Administration Supérieure)
 - Alain MARIE-SAINTE (Adjoint au Chef de la Circonscription de Wallis)
 - Germaine FILIMOHANAN (Adjointe au Chef de service SITAS)

Nombre et caractéristiques des bénéficiaires interrogés :

Au total, nous avons interrogés 28 bénéficiaires en entretiens individuels en face-à-face et un entretien collectif rassemblant 25 jeunes.

- ❖ Profil des bénéficiaires rencontrés : 18 femmes et 10 hommes (les femmes sont proportionnellement plus représentées lors des séances et plus à même à accepter un entretien ; les hommes, surtout les jeunes, étant plus réticents) ; 26 wallisiens et 2 métropolitains (les seuls ayant participé aux séances auxquelles nous avons participé) ; jeunes jusqu'à 25 ans : 14 ; adultes (26-60 ans) : 11 ; anciens (plus de 60 ans) : 3 (avec une interprète car ne parlent pas français).
- ❖ Profil des bénéficiaires rencontrés en entretien collectif : 15 filles et 10 garçons, âgés de 16 à 18 ans, issus de Wallis et de Futuna, et rencontrés à l'internat du Lycée.

Mode de sélection pour les bénéficiaires interrogés

Suite aux difficultés rencontrées lors de la première mission de terrain pour enquêter des bénéficiaires, nous avons opté pour la participation à plusieurs séances de diffusion et, en fonction des participants, recherché à réaliser des entretiens avec des femmes et des

hommes et des représentants des trois catégories d'âge que nous avons définis (jeunes, adultes, anciens).

Pour l'internat : les internes ont été convoqués par la CPE et nous avons réalisé l'entretien collectif avec les internes qui se sont présentés au rendez-vous.

Comparabilité du groupe bénéficiaire et du groupe témoin

Nous n'avons pas mis en œuvre de méthodologie incluant un groupe témoin. En effet, l'expérimentation était destinée à se déployer sur tout le territoire et il n'y avait pas de critères de représentativité spécifique. Aussi, nous n'avons pas estimé pertinent de mettre en place un groupe témoin car les conditions méthodologiques ne s'y prêtaient pas. Lors des entretiens, nous avons cherché à avoir une diversité des types de bénéficiaires au regard de l'âge et du sexe.

Par ailleurs, un des objectifs importants de l'évaluation, outre d'apporter des réponses aux questions évaluatives, étaient de s'interroger sur les conditions de sa mise en œuvre au vu des différents acteurs concernés, conformément aux recommandations du FEJ.

Recoupement des données

Notre méthodologie s'est basée essentiellement sur la réalisation d'entretiens qualitatifs semi-directifs en face-à-face. Nous avons pu recouper et confronter les propos des différents acteurs, tant partenaires, que membres de l'autorité coutumière ou de l'Eglise, ou encore que les bénéficiaires.

Par ailleurs, ces éléments d'ordre qualitatifs ont pu être recoupés avec les éléments quantitatifs collectés grâce à l'outil de suivi mis en place et renseigné par le porteur de projet sur les réalisations dans le cadre de l'expérimentation.

Conclusion sur la validité interne

En ce qui concerne l'enquête qualitative par entretien, la validité interne est bonne, puisque nous avons globalement pu enquêter l'ensemble des partenaires du projet, ainsi que les autorités coutumières et des représentants de l'Eglise.

Par ailleurs, la seconde mission de terrain a permis de recueillir les propos d'un nombre non négligeable de bénéficiaires de différents villages, sexe et âge, sur le territoire de Wallis. Cette enquête par entretien avait pour but d'obtenir des éléments qualitatifs d'appréciation de l'expérimentation par ses bénéficiaires en vue de prendre la mesure des effets du projet, notamment en termes de lutte contre les discriminations.

Ainsi, nous estimons disposer d'éléments pertinents pour apporter des réponses fondées méthodologiquement aux questions évaluatives.

III. Enseignements de politique publique

1. Résultats de l'évaluation

i. Les publics touchés par l'expérimentation

Le nombre de projection

En 2013, une vingtaine de projection ont eu lieu, certaines ayant dû être annulées pour cause d'intempéries.

En 2014, d'avril à septembre, 27 projections ont eu lieu, le mois de mars ayant été consacré à la formation de la nouvelle équipe. 2 séances seulement ont dû être annulées en raison de la pluie et d'une panne d'électricité. Le mois d'octobre a été consacré à la formation aux ateliers d'image. En novembre 2014, 11 séances supplémentaires ont pu avoir lieu.

Toutes les séances prévues ont pu avoir lieu, car il est dorénavant prévu un lieu couvert alternatif au plein air, en cas d'intempéries.

Par ailleurs, les chefs de village ont maintenant intégrés cette activité et les contacts sont bons.

Un partenariat solide avec les moyens de communication (radio et télévision) a également permis une bonne communication sur les lieux et dates de projection.

Ainsi, les difficultés rencontrées lors de la première phase de la mise en œuvre du projet ont pu être surmontées.

Il faut souligner que le projet étant une vraie nouveauté sur le territoire, il a fallu un temps d'appropriation par la population, qui connaît maintenant bien le projet. Fait nouveau, certains habitants de villages se déplacent vers un autre village pour assister aux projections.

Nombre et caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation pour son premier volet

Dans la première phase du projet, sur l'ensemble des projections réalisées le nombre de spectateur du début à la fin des films s'élève à 1 728 et le nombre de passage devant écran à 2 497, pour une population wallisienne de 9 010 en 2013. Parmi ces bénéficiaires, certains ont assisté à plusieurs projections, les villages ayant bénéficié en général de plusieurs projections.

En 2014, on dénombre 2 662 passages devant écran et 2368 spectateurs du début à la fin du film sur l'ensemble des séances de 2014, soit 31% de la population wallisienne.

On peut donc en conclure que le projet répond bien à une réelle aspiration de la population pour différentes raisons que nous développerons dans l'analyse des propos des bénéficiaires.

La répartition entre les hommes et les femmes est à peu près équivalente, avec toutefois davantage de femmes parmi les spectateurs.

96% des bénéficiaires sont des Wallisiens et 4% des Papalagis.

Le public majoritaire est jeune, notamment du fait des projections au lycée et dans les collèges, mais c'est plus généralement en famille que les bénéficiaires ont pris pour habitude d'assister aux séances (allant des grands-parents aux petits enfants). Le fait de diffuser parfois un dessin animé avant la projection du film permet ainsi à de plus jeunes enfants de bénéficier du projet.

Ainsi, la mise en œuvre de l'expérimentation, malgré les difficultés rencontrées propres au territoire, répond bien à ses objectifs de lutte contre les discriminations et d'accès à la culture. Ces observations sont renforcées par l'analyse des entretiens auprès des bénéficiaires, qui montrent que pour la plupart des répondants, lors de la projection, c'était la première fois qu'ils voyaient un film sur grand écran. Le fait de sortir en famille et d'avoir une activité ouverte à tous a également été mis en valeur dans les entretiens réalisés avec les bénéficiaires.

Les lieux des projections

Dans la première phase du projet, les projections ont été faites dans 9 lieux différents, dont le lycée de Wallis et l'internat de Lano, la Halle Kafika et l'hôtel Albatros (à l'occasion des Mini Jeux du Pacifique dans ces deux derniers cas). Ainsi au total, les projections dans les

villages ont concernés 6 villages répartis entre le centre, le nord et le sud de Wallis : Halalo, Lavegahau, Lano, Vaitupu, Hafala et Gahi. Ainsi, l'ensemble du territoire géographique de Wallis avait été touché par l'expérimentation. Toutefois, les populations étant peu mobiles, il s'avérait important d'élargir le nombre de villages touchés par l'expérimentation (il existe 21 villages à Wallis).

En 2014, ce sont 18 lieux de projection différents (dont le lycée de Lano et plusieurs collèges), répartis sur toute l'île de Wallis, qui ont été concernés par l'activité.

Ainsi, l'objectif d'élargir le nombre de villages touchés par l'expérimentation a bien été atteint.

Soulignons par ailleurs, qu'en fin d'année 2014, 4 projections ont pu être réalisées à Futuna (dont dans deux collèges).

Les ateliers de création d'image

Cette activité constitue la seconde phase du projet. Au moment de notre dernière mission, l'équipe projet était en cours de formation sur la création d'image et finalisait un court-métrage. La formation s'est poursuivie en octobre. L'équipe projet est donc aujourd'hui prête à encadrer des ateliers de création d'image avec le public (écoles, etc.).

Ainsi, dès le mois d'octobre, un centre de loisir « atelier d'image » a pu être constitué avec des enfants du territoire. Par ailleurs, 5 films ont pu être produits jusqu'à aujourd'hui : trois reportages et deux films de prévention (un sur l'alcoolisme et un sur le sport et la santé).

Cet aspect du projet va donc pouvoir prendre son essor en 2015, avec différents publics, notamment avec le lycée ou les collèges, les représentants du lycée de Lano rencontrés ayant fait preuve d'un grand intérêt pour cet outil.

Adhésion du public ciblé au dispositif

L'adhésion du public ciblé a été très bonne, comme le montre le nombre de bénéficiaires indiqué plus haut. Plusieurs éléments expliquent cette participation importante, en ce qui concerne les projections.

Tout d'abord, d'un point de vue technique, la communication autour du projet s'est améliorée. Les annonces sur Wallis Première, les affiches et le bouche à oreille ont bien fonctionné. C'est parfois le chef de village lui-même qui informe directement les villageois de la projection.

« L'équipe du projet est venu voir le chef de village qui nous a informé. »

Ainsi, les difficultés rencontrées initialement ont largement été surmontées, notamment du fait d'une meilleure communication avec les chefs de village qui adhèrent au projet. La bonne diffusion de l'information permet aujourd'hui que les habitants d'autres villages se déplacent pour assister à une projection dans un autre village, ce qui est un fait nouveau. Par ailleurs, on assiste à un phénomène de fidélisation d'une partie du public qui assiste systématiquement aux projections lorsqu'elles ont lieu dans son village.

L'attrait du projet s'explique par ailleurs par le fait qu'une part importante des bénéficiaires enquêtés n'avait jamais été au cinéma auparavant, en particulier les bénéficiaires originaires de Futuna. Ceux qui avaient déjà été au cinéma, avaient fait cette expérience lors d'un séjour à Nouméa ou dans l'hexagone. Ainsi, l'attrait du grand écran est important.

« Je n'étais jamais allé au cinéma avant. c'est bien de voir un film en grand, c'est mieux qu'à la télé »

Ensuite, l'activité cinéma est devenue une activité familiale, la population venant la plupart du temps assister aux projections en famille. Le fait de faire une activité en famille est particulièrement apprécié.

« Je viens avec toute la famille, c'est bien de rassembler toute la famille et de voir un film tous ensemble »

Cette mixité de la population participante est intéressante, en ce sens qu'elle est susceptible de favoriser des liens intergénérationnels. Ainsi nous avons, par exemple, pu interroger des grands-mères venues avec leurs petits-enfants.

De façon plus générale, au-delà de la seule famille, le fait d'avoir une activité qui rassemble la population est très apprécié, quasiment toutes les personnes interrogées en ont fait état.

« J'aime bien venir car tout le monde se rassemble, c'est bien ».

Ainsi, même si d'autres activités en lien avec la coutume rassemblent la population d'un village, le fait d'être ensemble, rassemblés, dans un autre cadre, apparaît très important pour les bénéficiaires.

Avec l'habitude prise pour certains d'aller dans d'autres villages, des rencontres se font, de nouveaux liens se tissent, au-delà des conflits qui peuvent parfois exister.

« J'ai rencontré quelqu'un que je ne connaissais pas, qui venait d'un autre village, c'est bien, ça permet de discuter ensemble »

Pour la majorité des bénéficiaires interrogés, quel que soit leur âge, et surtout pour les femmes, les séances de cinéma permettent d'avoir une activité, de ne pas rester à la maison tous les soirs et/ou d'éviter que les jeunes aient des activités préjudiciables (consommation d'alcool, etc.).

« J'aime bien venir au cinéma, ça me fait une sortie, c'est mieux que de rester toujours à la maison »

« Les jeunes viennent aussi, ça évite qu'ils ne fassent n'importe quoi le soir »

Pour les jeunes en particulier, la visualisation d'un film en groupe est une réelle activité qui les rassemble et suscite des discussions qui les sortent de l'ordinaire, que les projections aient lieu dans les villages ou dans le cadre scolaire.

« On aime bien venir voir les films, c'est bien après on en discute tous ensemble »

Au lycée et à l'internat, où plusieurs projections ont eu lieu, 80% des élèves n'étaient jamais allés au cinéma. Les jeunes rencontrés expliquent qu'ils assistent systématiquement aux projections, même s'ils ont déjà vu le film car ils peuvent en discuter après et cela change de la routine. Les lycéens se sont également dits intéressés par des ateliers de création d'image.

Ainsi, le projet répond bien à son objectif de lutte contre les discriminations et d'accès pour tous au cinéma et de création de lien social, intra- ou intergénérationnel, en dehors de la coutume ou de l'Eglise.

ii. La mise en place de bonnes conditions pour la stabilité et le développement du projet

La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2013, après réception de la première subvention et avec la réception de l'écran géant gonflable et la formation de l'équipe projet à l'utilisation du matériel.

La première phase du projet consistait en une sensibilisation du public au cinéma sur grand écran avec des projections en plein air, lorsque le temps le permettait, ou des projections dans les Fale Fono sur un écran acheté à cette fin, en cas de pluie. Afin d'attirer un public le plus hétérogène possible, des films à large diffusion ont été projetés. La seconde phase du projet, qui consiste en des ateliers de création d'image était en cours de démarrage lors de notre mission sur le terrain.

La composition de l'équipe projet a évolué au cours de l'expérimentation. Les deux techniciennes embauchées par le projet au début de sa mise en œuvre ont démissionné pour des raisons personnelles. Ainsi, en février 2014, deux autres jeunes techniciens ont été embauchés en chantiers de développement, rémunérés partiellement par le SITAS. Leur contrat était valable jusqu'en décembre 2014. Pour stabiliser et pérenniser l'équipe, il est prévu que ces deux jeunes soient ensuite embauchés pour une durée de 6 à 12 mois en services civiques. Ces deux techniciens ont pour tâches, entre autres, de rencontrer les chefs de village avant les projections, de réaliser la communication sur les projections, d'installer et de désinstaller le matériel. Ils ont également été formés sur la création d'image. Précisons que le fait que les techniciens soient deux hommes facilite les contacts avec les chefs de village. En effet, il n'est pas toujours de coutume que les jeunes aillent s'adresser aux chefs et encore moins les jeunes femmes.

Par ailleurs, un éducateur du STJS qui se dédiait au départ exclusivement au sport a été basculé sur les activités jeunesse et consacre une partie de son temps de travail à l'activité de Cafe Fale. Il a notamment pour fonctions d'encadrer les deux techniciens et d'encadrer les ateliers de création d'image pour lesquels il a été formé.

Enfin, une jeune femme en service civique au sein du STJS consacre également une partie de son temps de travail au projet. Elle se forme également pour les ateliers de création d'image et participe au montage du matériel pour les projections.

Les deux techniciens embauchés pour le projet ont passé leur permis de conduire, afin d'être autonomes pour se rendre dans les villages. Un petit véhicule a été acheté à cet effet.

Ainsi, tout est mis en place pour consolider et développer le projet.

iii. Les effets du dispositif expérimenté

Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

La mise en œuvre du projet a tout d'abord permis de lutter contre les deux types de discrimination que nous avons identifiés ci-dessus. Le projet a permis de lutter contre des discriminations indirectes liées à l'isolement du territoire en permettant à un grand nombre de bénéficiaires d'accéder à la culture, via le cinéma, en dehors des activités liées à la coutume ou à l'Eglise d'une part, et contre des discriminations systémiques en permettant à l'ensemble de la population, quelle que soit sa caste, sa situation économique, son sexe, son âge, etc., de bénéficier de l'activité cinéma. En ce sens, le projet répond bien à son objectif

principal. On pourra pour le détail se reporter au chapitre sur les explications de l'adhésion du public.

Par ailleurs, les ateliers de création d'image permettent de sensibiliser et de mobiliser les jeunes autour d'une appropriation des images, comme moyen d'expression, dans un contexte coutumier où la parole est rarement donnée aux jeunes, encore moins aux jeunes filles.

Enfin, conformément aux objectifs fixés, le projet a permis de créer deux emplois de techniciens et de former ces jeunes aux techniques de la création d'image notamment, dans une optique de développement de l'activité.

Effets attendus et effets induits/inattendus

Il est possible de considérer comme un effet induit la création d'espaces sociaux et d'éducation populaire qu'a permise la mise en œuvre du projet. Ainsi, comme nous l'avons souligné plus haut, l'activité cinéma a permis de créer un lieu où les populations se rassemblent, échangent, partagent un événement culturel, en dehors de la coutume et de l'Eglise.

Par ailleurs, le cinéma constitue pour les jeunes une des seules activités de loisir existant sur le territoire et permet ainsi de canaliser certains jeunes qui pourraient être désœuvrés et avoir des activités néfastes comme la consommation excessive d'alcool, par exemple.

Gouvernance et coordinations d'acteurs

Un des aspects clé de l'expérimentation est la participation des différents acteurs pouvant être partie prenante de l'expérimentation. En effet, les objectifs du projet dépassent la seule projection de films, même si c'est là un élément important en tant que sensibilisation à l'image sur grand écran et à l'accès pour tous à la culture. Si la première phase du projet a essentiellement eu pour objectifs ces deux éléments, ainsi que de former une équipe, la seconde phase du projet consiste à travailler sur la création d'image autour de thèmes qui préoccupent les jeunes. Ainsi, des sujets comme la coutume, différents comportements déviants (alcoolisme, autres addictions, etc.) peuvent être abordés. Pour cela, les partenariats avec les différents acteurs doivent pouvoir bien fonctionner.

Les relations avec les autorités coutumières

Les autorités coutumières rencontrées se sont exprimées en faveur de la projection de films dans leur village, à condition que les films projetés n'aillent pas à l'encontre de la coutume et préserve le respect de la population. Ils ont exprimé le fait que l'activité cinéma permet de rassembler les villageois et que cela est un point intéressant. Ils sont intéressés par des films religieux ou sociaux.

Nos échanges avec l'équipe projet permettent d'approfondir cette analyse. Il est à souligner qu'à présent, même si les techniciens font toujours la démarche d'aller rencontrer les chefs de village, ces derniers sont à présent demandeurs de projection dans leur village. Le projet est aujourd'hui rentré dans les mœurs des autorités coutumières et de la population. Si au départ, il arrivait fréquemment que des séances aient dû être annulées du fait de la tenue d'autres activités dans les villages, cela ne se produit plus aujourd'hui.

Les autorités coutumières sont également intéressées par la création d'image. Ainsi, par exemple, un chef de village a sollicité l'équipe projet pour réaliser un film de mémoire sur son village grâce aux archives de Wallis Première.

Les relations avec l'Eglise catholique

Lors de notre première visite de terrain, l'interlocutrice de l'enseignement catholique et le frère de l'internat voyaient pour leur part des vertus pédagogiques importantes dans le projet comme la sensibilisation à l'utilisation de l'image, l'apprentissage du français grâce à la diffusion de films en français, etc. Pour la deuxième phase du projet, le fait de pouvoir tourner de petits films en wallisien est vu comme un point fort pour valoriser le patrimoine culturel local. Enfin, le fait de pouvoir renouer des liens intergénérationnels grâce au projet est très bien perçu. Par ailleurs, nous avons pu rencontrer le responsable d'un groupe de prière qui voit aussi un intérêt dans le projet pour la projection de films religieux.

Les relations avec les autres partenaires

Les autres partenaires rencontrés font état de leur grand intérêt pour le projet et collaborent déjà pour certains d'entre eux dans la mise en œuvre du projet.

Le partenariat avec Wallis Première, qui a consisté dans un premier temps à diffuser l'information sur les dates des projections, s'inscrit aujourd'hui également dans la seconde phase du projet concernant les ateliers de création d'images. Ainsi, elle apporte ses compétences pour la formation de l'équipe projet à la création d'image et pour l'amélioration de la qualité des films créés. Un partenariat a également été envisagé dans le cadre du festival FIFO pour diffuser des films d'ailleurs et de Wallis-et-Futuna. Il est également envisagé que les anciennes caméras de Wallis Première puissent être prêtées au projet de Cafe Fale.

Ainsi, Wallis Première se révèle être un partenaire privilégié.

Un autre exemple est le bon partenariat avec le SITAS qui finance une partie des postes des deux techniciens embauchés sur le projet, dans le cadre des chantiers de développement. Ces contrats financent également des temps de formation. L'objectif est de pouvoir pérenniser ces deux emplois.

La circonscription de Wallis joue un rôle pour faire le lien entre le projet et la chefferie. L'interlocuteur rencontré précise qu'il faut trouver des lieux neutres, surtout dans le Nord où une partie des gens ne vont pas n'importe où, du fait de conflits au sein de la chefferie. Elle voit dans le projet un intérêt pour reconstruire un espace social et rassembler les habitants.

Un partenariat est aussi envisagé avec le lycée de Lano, non seulement pour la diffusion de films à l'internat, ce qui se pratique depuis le début de la mise en œuvre du projet, mais aussi pour la mise en place d'ateliers de création d'image. Cette possibilité est perçue comme un outil pédagogique très intéressant pour donner les moyens aux jeunes d'avoir un outil d'expression, dans une société où la prise de parole est souvent réservée aux adultes et aux anciens.

Ainsi, on peut souligner qu'un gros travail a été réalisé auprès des différents partenaires, et que ces partenariats sont à présent consolidés.

Il a été indispensable d'associer les autorités coutumières au projet. Pour dépasser les conflits existant au sein de la chefferie, s'adresser directement aux différents chefs de village semble constituer une bonne stratégie, d'autant plus que leur autorisation est nécessaire à la diffusion d'un film dans les villages.

La question qui se pose aujourd'hui est celle de la pérennisation du projet qui ne peut passer que par une mobilisation des partenaires.

Conclusion de la partie et mise en perspective

La mise en œuvre du projet a connu un début difficile et chaotique pour plusieurs raisons. Tout d'abord la population n'a pas l'habitude du cinéma, mais plutôt de la télévision, et un travail de sensibilisation a dû être fait par la diffusion de films grand public.

Ensuite, le projet a dû trouver une articulation avec la coutume et l'Eglise et il y a eu à ce propos des problèmes d'organisation. En effet, la coutume passe toujours en premier dans la mise en œuvre de tout projet. Ce point est complexe car il existe des conflits au sein de la chefferie, notamment dans le Nord. Avoir l'autorisation du chef de village avant toute projection est une nécessité et cela n'a pas toujours été le cas. Par ailleurs, lorsqu'il y a une activité liée à la coutume ou religieuse, aucune projection n'est possible. Travailler davantage avec les chefs de village s'était donc révélé une nécessité.

Aujourd'hui les problèmes rencontrés au départ ont été surmontés (bonnes relations avec les autorités coutumières, bonne communication, consolidation de l'équipe projet, etc.).

Le premier volet du projet (diffusion de films) est maintenant bien rodé et fonctionne correctement, à raison de deux projections par semaine en moyenne. Par ailleurs, le second volet du projet, la création d'image, se développe. La question posée aujourd'hui est celle des conditions de pérennisation.

2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

i. Caractère expérimental du dispositif évalué

Le dispositif évalué est expérimental à plusieurs niveaux. Tout d'abord, et c'est le point central, il n'y a pas de cinéma à Wallis-et-Futuna. Le fait d'organiser des projections en plein air est une nouveauté sur le territoire.

Par ailleurs, il n'y a que peu d'activités de loisirs collectives (en dehors du sport), en particulier culturelles, au-delà des activités liées à la coutume et à l'Eglise et susceptible de créer du lien social et de rassembler la population au-delà des clivages et tensions pouvant exister au sein de la société.

Enfin, l'activité de création d'image par des jeunes est totalement novatrice sur le territoire. Ainsi, le projet revêt bien un caractère expérimental sur le territoire.

ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Contexte expérimental

Le contexte dans lequel se développe le projet a été décrit dans la première partie du rapport. Il s'agit essentiellement d'un contexte où le poids de la coutume et de l'Eglise sont importants et où il n'existe pas d'activité culturelle (cinéma) susceptible de créer du lien social en dehors de ces deux institutions.

Le projet est actuellement déployé sur quasiment tout le territoire de Wallis (presque tous les villages sont touchés). Ainsi, c'est surtout à Futuna que le projet peut aujourd'hui se déployer dans un contexte proche, mais en même temps spécifique, notamment au regard de la situation coutumière. Les conditions de mise en œuvre sont réunies dans le sens où les caractéristiques de la population sont proches, où des partenariats sont déjà en place au niveau des institutions de Wallis-et-Futuna, et où le même travail qu'à Wallis pourrait être mis en œuvre avec les chefs de village de Futuna. Seules les conditions financières doivent être imaginées. En effet, il faudrait pouvoir investir dans un second écran gonflable, et former une équipe de jeunes sur place qui aurait besoin d'être encadrée. Soulignons toutefois que des séances ont déjà eu lieu à Futuna et que l'île dispose d'une salle susceptible d'accueillir l'activité cinéma.

Transférabilité du dispositif

En ce qui concerne le caractère transférable du dispositif dans d'autres territoires, soulignons qu'un projet semblable existe déjà en Nouvelle-Calédonie, dans le Nord et fonctionne bien. Il existe aussi un écran géant en Guadeloupe dans des lieux où il n'y a pas de cinéma. Les modalités concrètes d'un essaimage du programme dans d'autres territoires doivent impérativement prendre en compte les particularités socioculturelles locales, notamment pour l'établissement de bons partenariats, au regard de la situation de la population en termes de discriminations.

CONCLUSION GENERALE



Le dispositif évalué est expérimental à plusieurs niveaux.

La méthodologie mise en œuvre a permis d'identifier plusieurs effets du dispositif sur les bénéficiaires. En effet, le projet a permis de lutter contre des discriminations indirectes liées à l'isolement du territoire en permettant à un grand nombre de bénéficiaires d'accéder à la culture, via le cinéma, en dehors des activités liées à la coutume ou à l'Eglise d'une part, et contre des discriminations systémiques en permettant à l'ensemble de la population, quelle que soit sa caste, sa situation économique, son sexe, son âge, etc., de bénéficier de l'activité cinéma. En ce sens, le projet répond bien à son objectif principal. On pourra pour le détail se reporter au chapitre sur les explications de l'adhésion du public.

Par ailleurs, les ateliers de création d'image permettent de sensibiliser et de mobiliser les jeunes autour d'une appropriation des images, comme moyen d'expression, dans un contexte coutumier où la parole est rarement donnée aux jeunes, encore moins aux jeunes filles.

Ensuite, conformément aux objectifs fixés, le projet a permis de créer deux emplois de techniciens et de former ces jeunes aux techniques de la création d'image notamment, dans une optique de développement de l'activité.

En outre, il est possible de considérer comme un effet induit la création d'espaces sociaux et d'éducation populaire qu'a permise la mise en œuvre du projet. Ainsi, comme nous l'avons souligné plus haut, l'activité cinéma a permis de créer un lieu où les populations se

rassemblent, échangent, partagent un événement culturel, en dehors de la coutume et de l'Eglise.

Enfin, le cinéma constitue pour les jeunes une des seules activités de loisir existant sur le territoire et permet ainsi de canaliser certains jeunes qui pourraient être désœuvrés et avoir des activités néfastes comme la consommation excessive d'alcool, par exemple.

En dehors de l'évaluation de ces effets, l'objectif était d'apporter des réponses à différentes questions évaluatives. Certains éléments ont déjà été présentés dans le présent rapport. Nous reprenons les principales questions de façon synthétique.

➤ ***En quoi le projet est-il cohérent avec le contexte local et comment se positionne-t-il par rapport aux dispositifs existants de lutte contre les discriminations et d'accès à la culture?***

Dans un contexte social marqué par des rivalités entre les autorités coutumières et par l'emprise de la coutume et de l'Eglise qui persistent au sein de la société, l'activité cinéma dans les villages permet de dépasser ces rivalités, de rassembler la population, de mobiliser un projet qui peut fédérer coutume, religion et occidentalisation des mœurs. L'absence d'accès à la culture cinématographique sur le territoire en dehors de ce projet permet de lutter contre les discriminations liées à l'isolement du territoire.

➤ ***En quoi la mise en œuvre du projet permet de répondre à ses objectifs ?***

La mise en œuvre du projet a permis de lutter contre les discriminations liées à l'isolement du territoire en permettant un accès à la culture, via le cinéma, pour le plus grand nombre, à Wallis, dans un premier temps. Elle a également permis la création des espaces sociaux, culturels, d'éducation populaire et une dynamique autour du cinéma pour la jeunesse du territoire dans un travail intergénérationnel, ainsi que la création d'emplois pour deux jeunes dans le domaine de la culture.

➤ ***Quelles sont les conditions de mise en œuvre du projet ?***

Dans la mise en œuvre du projet, le STJS a joué un rôle moteur. Aujourd'hui, son rôle reste important, mais l'équipe projet est étoffée et consolidée en termes d'autonomie et de compétences et semble pouvoir être pérennisée un ou deux ans, et même davantage si le Territoire s'investit financièrement dans le projet.

Les autorités coutumières, s'il a fallu du temps pour les mobiliser sont aujourd'hui partie prenante du projet, tout comme les institutions relevant de l'Eglise.

Les partenariats se sont consolidés, notamment avec le SITAS pour le financement partiel des postes créés, avec l'Education nationale (le lycée de Lano) qui voit la possibilité de disposer d'un outil pédagogique intéressant et avec Wallis Première qui voit d'un bon œil le développement de l'activité cinématographique sur le Territoire.

Les partenaires qui ont été un point fort dans la dynamique du projet sont en particulier le STJS, le lycée, Wallis Première ainsi que petit à petit les autorités coutumières.

Ainsi, nous l'avons montré plus haut, l'implication des différents acteurs a permis de répondre aux objectifs du projet (la lutte contre les discriminations, l'accès pour tous à la culture, la création d'espaces sociaux, culturel et d'éducation populaire).

➤ ***Comment le projet a-t-il permis d'atteindre ou non les objectifs fixés (analyse des***

causes) ?

Les objectifs du projet ont pu être atteints grâce au rôle moteur du STJS dans un premier temps et grâce à la consolidation et pérennisation de l'équipe projet. Le travail mené auprès des autorités coutumières, notamment les chefs de village porte aujourd'hui largement ses fruits. Les différents partenariats ont également permis d'atteindre les objectifs (formation de l'équipe projet à la création d'image par Wallis Première, etc.).

➤ ***Sous quelles conditions est-il possible de pérenniser le projet, notamment en termes de la dynamique partenariale ?***

Aujourd'hui, le recours à deux services civiques et aux fonds disponible par l'association Cafe Fale, porteuse du projet, permet de pérenniser l'équipe projet et le matériel à moyen terme (un ou deux ans). Une pérennisation à plus long terme nécessitera une implication financière du Territoire.

Les dynamiques partenariales avec les autorités coutumières, avec Wallis Première, avec le lycée de Lano, entre autres, sont aujourd'hui bien stabilisées.

➤ ***Dans quelles conditions est-il possible de transposer le projet dans d'autres territoires ? Quels enseignements peut-on tirer de la dynamique partenariale mise en œuvre et des conditions de sa mise en œuvre pour d'autres territoires ?***

Un projet semblable existe déjà en Nouvelle-Calédonie, dans le Nord et fonctionne bien. Il existe aussi un écran géant en Guadeloupe dans des lieux où il n'y a pas de cinéma. Les modalités concrètes d'un essaimage du programme dans d'autres territoires doivent impérativement prendre en compte les particularités socioculturelles locales, notamment pour l'établissement de bons partenariats.

A decorative graphic on the left side of the page consists of several colored squares and dashed boxes. The colors include purple, green, orange, and blue. The dashed boxes are in various colors (orange, blue, green) and are arranged in a pattern that roughly follows the shape of the text to their right.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr